



SÉANCE  
ORDINAIRE  
16 AOÛT 2022

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**  
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole au maire et correspondance**
  - 4.1 Parole au maire
  - 4.2 Correspondance
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022, du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022
  - 6.2 Autorisation de signature de la servitude de passage de la conduite d'aqueduc sur le lot 5362122
7. **Ressources humaines**
  - 7.1 Approbation de la fin de la période probatoire d'un journalier chauffeur-opérateur, employé numéro 32-0049
  - 7.2 Autorisation de signature d'un avenant au contrat du directeur général et greffier-trésorier
8. **Finances – trésorerie**
  - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
  - 8.2 État des comptes
  - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 juillet 2022
  - 8.4 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 3
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie
10. **Travaux publics**
  - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics
  - 10.2 Excavation/remblai et matériel pour le branchement du réseau d'égout et d'aqueduc sur la rue du Progrès
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
12. **Communication, développement et vie communautaire**
  - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire
  - 12.2 Rapport bibliothèque – Avril à juin 2022
  - 12.3 Amendement de la résolution numéro 2022-06-179 concernant la permission d'utiliser le terrain de soccer pour la tenue de la Fête de la famille 2022



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
ORDINAIRE  
16 AOÛT 2022

### 13. Avis de motion et règlements

- 13.1 Adoption du règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01
- 13.2 Avis de motion et dépôt du projet de projet de règlement uniformisé en prévention incendie numéro SSI-2021-001
- 13.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 934-2022 modifiant le règlement numéro 934-2019 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables

### 14. Affaires diverses

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

### 15. Période de questions des citoyens

### 16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

### 17. Levée de la séance



SÉANCE  
ORDINAIRE  
16 AOÛT 2022

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **16 août 2022, à 19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau et Dominique Primeau.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Monsieur le conseiller Benoit Millette ont motivé leur absence.

#### 1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des ajouts.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet

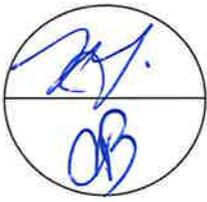
#### 4. Parole au maire et correspondance

##### 4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocution du mot de la mairesse :

- Mot de bienvenue

2022-08-212



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

### 4.2 Correspondance

- Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil-La Petite-Nation – Message de votre député été 2022

### 5. Période de questions des citoyens

#### Questions :

- Il a été question d'accès à l'information pour le visionnement des caméras
- Il a été question des bancs situés sur Notre-Dame

### 6. Greffe et affaires juridiques

#### 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022, du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

#### RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2022, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

#### **Adoptée à l'unanimité.**

#### 6.2 Autorisation de signature de la servitude de passage de la conduite d'aqueduc sur le lot 5362122

CONSIDÉRANT QUE le lot 5362122 appartient à 10166570 Canada inc. en vertu de l'acte publié sous le numéro 23081587;

CONSIDÉRANT QU'un tuyau de l'aqueduc municipal appartenant à la Municipalité se situe sur ledit lot numéro 5362122;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire régulariser la situation en obtenant une servitude de passage pour ledit tuyau;

CONSIDÉRANT la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre François Gauthier, datée du 5 juillet 2021, copie conforme à l'original émise le 6 juillet 2021, de son dossier G4615, de sa minute 9480;

2022-08-213

2022-08-214



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT le projet de servitude de passage de tuyaux d'aqueduc préparé par le notaire Me Louis-Philippe Robert;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de servitude devra être modifié afin de changer le nom des personnes autorisées à signer au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour créer ladite servitude incluant copies et publication sont à la charge du cessionnaire, soit la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

### RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

D'AUTORISER le paiement des frais notariés du notaire Me Louis-Philippe Robert relatifs à la création d'une servitude de passage de tuyaux d'aqueduc sur le lot 5362122.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 7. Ressources humaines

#### 7.1 Approbation de la fin de la période probatoire d'un journalier chauffeur-opérateur, employé numéro 32-0049

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de l'employé numéro 32-0049 arrive à terme;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics et le directeur général agréé et greffier-trésorier ont observé et évalué la performance du travail de l'employé pendant cette période probatoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

### RÉSOLU

D'ACCEPTER les recommandations du directeur général agréé et greffier-trésorier;

D'APPROUVER la permanence de l'employé numéro 32-0049, comme journalier chauffeur-opérateur, mettant fin à la période probatoire.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-08-215



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2022-08-216

### **7.2 Autorisation de signature d'un avenant au contrat du directeur général agréé et greffier-trésorier**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a fait une demande écrite afin d'apporter des changements à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) - Communications a entrepris des négociations avec le directeur général agréé et greffier-trésorier, Mario B. Briggs, afin d'apporter des changements au contrat d'emploi de ce dernier;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'accord unanimement sur les changements proposés par les parties;

CONSIDÉRANT que monsieur Briggs accepte les changements convenus.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Nicole Laflamme, à signer l'avenant et à l'ajouter au contrat original d'emploi pour et au nom de la Municipalité.

QUE monsieur Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, signera l'avenant tel que convenu, lequel fera partie intégrante de son contrat d'emploi et prendra effet dès la signature des parties.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8. Finances – trésorerie**

2022-08-217

#### **8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques**

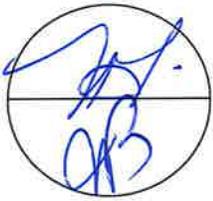
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéros 919 à 971 au montant de 63 697,19 \$, les dépôts directs numéros 355 à 365 au montant de 51 255,20 \$ et les chèques numéros 7021 à 7060 au montant de 51 162,04 \$ du mois de juillet 2022 totalisant un montant de 166 114,43 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements;



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

  
\_\_\_\_\_  
Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

**8.3 Rapport financier détaillé au 31 juillet 2022**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 juillet 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 31 juillet 2022.

2022-08-218

**8.4 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux numéro 3**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités déversement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9. Sécurité civile et sécurité incendie**

#### **9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de juillet 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

### **10. Travaux publics**

#### **10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux**

Monsieur Eric Cayer, directeur des travaux publics, dépose son rapport du mois de juillet 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

#### **10.2 Excavation/remblai et matériel pour le branchement du réseau d'égout et d'aqueduc sur la rue du Progrès**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour le branchement d'aqueduc par le propriétaire du Laboratoire In vivo inc.;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 6.1 du règlement numéro 760-2010 concernant les ententes relatives à la réalisation de travaux aux infrastructures et équipements municipaux et la mise en place des services publics et des rues, les frais des travaux seront attribués au demandeur.

2022-08-219



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

### RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de 9385-6029 Québec inc. (Entretien ML) pour l'excavation et le remblai pour le branchement du réseau d'égout et d'aqueduc sur la rue du Progrès, et ce, au montant de 5 435 \$, taxes en sus.

D'ACCEPTER l'offre de service de Réal Huot Inc. pour le matériel pour le branchement du réseau d'égout et d'aqueduc sur la rue du Progrès, et ce, au montant de 11 489,32 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11. Urbanisme, aménagement et environnement**

#### **11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de juillet 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

### **12. Communication, développement et vie communautaire**

#### **12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire**

Monsieur Jean-François Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois de juillet 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

#### **12.2 Rapport bibliothèque – Avril à juin 2022**

Le rapport de la bibliothèque des mois d'avril à juin 2022 préparé par la responsable est déposé au conseil.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

2022-08-220

**12.3 Amendement de la résolution 2022-06-179 concernant la permission d'utiliser le terrain de soccer pour la tenue de la Fête de la famille 2022**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-179 autorisant le Comité des loisirs de Montebello inc. à utiliser le terrain de soccer pour la tenue de la Fête de la famille qui aura lieu le 21 août 2022, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT QUE la Fête de la famille devait avoir lieu initialement sur le terrain de soccer, puisque la piscine municipale ne pouvait ouvrir cette journée en raison du manque de personnel;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale sera finalement ouverte.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'APPROUVER le nouvel emplacement pour la tenue de la Fête de la famille pour la piscine municipale sise au 520, rue Saint-Louis au lieu du terrain de soccer sis au 111, rue Laurier.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. Avis de motion et règlements**

2022-08-221

**13.1 Adoption du règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 67 du Gouvernement du Québec a été sanctionné le 25 mars 2021 et vise notamment à rendre inadmissibles les demandes de dérogations mineures réalisées notamment dans la rive et le littoral et pour toutes autres normes relatives à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 9 août 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'ADOPTER le règlement numéro DM-17-02 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro DM-17-01 et que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement uniformisé en prévention incendie numéro SSI-2021-001**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement uniformisé en prévention incendie numéro SSI-2021-001 est déposé et un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Bertrand, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

### **13.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 934-2022 modifiant le règlement numéro 934-2019 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement numéro 934-2022 modifiant le règlement numéro 934-2019 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables est déposé et un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

### **14. Affaires diverses**

Aucun sujet

### **15. Période de questions des citoyens**

Questions :

- Il a été question du projet de la propriété Maison Bourrassa

### **16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal**

Aucune question

### **17. Levée de la séance à 19 h 44**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

2022-08-222



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 29 octobre 2022

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier